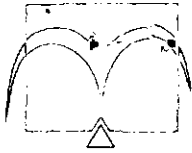


Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

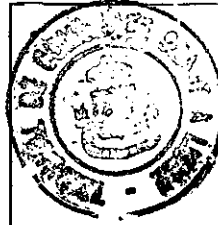


Ré:

Mot:  
b:



\*10184100\*



09-12-2010

Greffe

Dénomination : **ASBL L'Epée, service social d'Accompagnement et d'interprétation destiné aux Sourds et Malentendants**

Forme juridique : ASBL

Siège : rue des Vennes 173 à 4020 LIEGE

N° d'entreprise : 445149034

Objet de l'acte :

#### 1. Démissions-Nominations

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mai 2010 :

#### II. Nominations

L'Assemblée générale acte la nomination en tant que membre et administrateur de :

**Madame Brigitte Lemal, domiciliée rue Longue Hayoulle 9/33 à 4620 Fléron, née le 18/07/1949, à Fléron.**

#### 2. Dénomination - siège social

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire du 7 octobre 2010 :

Titre 1er : Article 1er

L'association est dénommée "A.S.B.L. L'Epée".

#### 3. But social

Titre 2ème : Article 3

« L'association a pour but de répondre, par tous les moyens possibles, à l'épanouissement et à la participation citoyenne non discriminatoire des personnes sourdes qui la consultent.

En outre, elle sensibilise les citoyens et les autorités aux spécificités liées à la surdité et aux besoins décelés par ses actions. Elle s'intéresse également aux recherches liées à son but social.

Elle se compose actuellement :

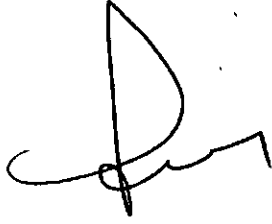
D'un service d'accompagnement social ;

D'un service d'interprétation en langue des signes francophone belge ».

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Volet B - Suite

Serge Carabin, Président.



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :  
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes  
Au verso : Nom et signature  
ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers